



GUILLAUME GISCARD d'ESTAING – Président Directeur Général



Officier et pilote dans l'Aéronautique Navale, Guillaume Giscard d'Estaing quitte la Marine Nationale comme Capitaine de Frégate avec 2500 heures de vol. Il passe ensuite 6 ans chez Turbomeca où il occupe successivement les postes de chef du département Promotion des Ventes puis de Directeur du Marketing et de la Promotion des Ventes. Il est ensuite nommé en Grande Bretagne Directeur de trois sociétés britanniques : Turbomeca Limited, Rolls-Royce Turbomeca Limited et Rolls-Royce Snecma Limited. Il rejoint le Groupe Safran (groupe né de la fusion entre Snecma et Sagem) où il est nommé Directeur Adjoint des Affaires Internationales. En 2007, il devient Président Directeur Général de Sofema.

C'est à travers un article paru le 16 septembre 2021 dans le journal « Le Monde », et intitulé « *Mauvais payeur, Madagascar perd son seul avion de transport militaire* » , que notre consœur, Laurence Caramel, pourfend -il n'y a pas d'autres termes- le régime Rajoelina, en tant que très bonne citoyenne française avant d'être la journaliste expérimentée qu'elle a été l'espace d'un moment, jadis.

Je ne vais pas lui jeter la première, ni à elle ni au jeune citoyen français Pierre Demoux qui s'est entremêlé les lacets de ses baskets... En effet, reprenant des infos de « *The economist* », il a fait fort aussi, en rédigeant un article paru le 9 septembre 2021 dans

« *Les Echos* »

, et intitulé

« *Madagascar, l'île de la faim* »

« *Madagascar, mauvais payeur* », *Madagascar, l'île de la faim* ». Des titres de romans à quatre sous pour un lectorat qui ne prend pas de temps de réflexion. C'est tomber bien bas Madame Caramel (bonbon et chocolat). Parole !

C'est de cette manière que la France, de nos jours et depuis toujours, colonise intellectuellement l'ensemble du continent africain, avec comme aboutissement, des coups d'état ici et là dans les pays dits francophones. La seule question que je pose, ici, à ces cons de sœur et de frère, est celle-ci : connaissent-ils vraiment l'Histoire et la Culture de cette Grande île de l'océan Indien ? A quel moment y ont-ils séjourné ? Où et pour combien de temps ? A un moment, en tout cas, Laurence Caramel m'avait écrit mais nous n'avons pas pu nous rencontrer ici, à Antananarivo. Elle, au moins, en connaît un tout petit bout. Mais cela ne suffit pas. Par ailleurs, son article semble indiqué que Monsieur Guillaume Giscard d'Estaing n'est ni un homme de parole ni d'honneur.

L'heure n'est pas à la polémique, je n'ai plus de temps à çà et ce temps que je considère comme quelque chose de plus précieux au monde, il n'est et ne sera jamais statique. Vous pourrez disparaître du jour au lendemain, le temps ne s'arrêtera pas pour autant. Vous partirez définitivement de la planète Terre en laissant à vos descendants -si vous en avez- un héritage bon ou mauvais selon ce que vous avez dit et fait de votre vivant. Mais il paraît qu'il faut de tout pour faire un... monde.

Extraits de l'article « *Madagascar, mauvais payeur* » :

(...) « *Le marché des pays à faible pouvoir d'achat est notre spécialité. Les discussions ne sont pas toujours faciles. Nous avertissons nos clients mais nous ne sommes pas des censeurs. Notre rôle n'est pas d'empêcher des Etats d'acheter du matériel militaire : l'époque de Tintin au Congo est terminée. J'ai fait preuve de beaucoup de souplesse avant de prononcer la résolution du contrat* », précise M. Giscard d'Estaing.

Note de l'auteur de ce dossier : Quelle est alors la différence entre la résolution d'un contrat et la résiliation d'un contrat ?

La différence se situe dans les effets produits par chacun d'eux. La résiliation a pour effet un anéantissement rétroactif du contrat, c'est-à-dire sa cessation pour l'avenir, mais également son existence dans le passé. Quant à la résolution, elle intervient pour mettre fin au contrat pour l'avenir.

Suite des extraits de l'article de Laurence Caramel :

Le contrat signé avec Sofema étant de droit français, c'est devant le tribunal de commerce de Paris que le gouvernement malgache devrait se tourner s'il voulait contester la décision de la société devant la justice. La voie amiable ne semble toutefois pas totalement fermée. Andry Rajoelina et Guillaume Giscard d'Estaing se sont entretenus lors de la visite du président malgache à Paris fin août.

Le dossier qui empoisonne un peu plus les relations entre la France et Madagascar est suivi de près par le ministère des affaires étrangères. En attendant une hypothétique issue, la facture continue de s'alourdir pour les Malgaches, pauvres débiteurs de l'éphémère coup d'éclat de leur président dans le ciel d'Antananarivo./. Fin de l'article



Laurence Caramel

On verra si Laurence Caramel emportera ces et ses extraits au paradis de Gallieni. Mais c'est le propre de tous les avocats du diable que de nier les faits vrais et authentiques, en utilisant des termes pédants qui ne résisteront jamais au... temps.

En attendant, voici la teneur d'une lettre dont elle ne semble pas avoir eu connaissance :

Le Général de Corps d'Armée RAKOTONIRINA Richard, Ministre de la Défense Nationale

A Monsieur Guillaume Giscard d'Estaing, Président Directeur Général de Sofema

OBJET : Retour du Casa 235-10 MSN008 à Madagascar.

REFERENCE : Lettre N° 050/MDN/CAB 2021 du 06 Avril 2021

Monsieur le Président Directeur Général,

Faisant suite à ma correspondance de référence, restée sans réponse à ce jour, je me permets de vous réaffirmer la volonté de Madagascar de disposer rapidement du Casa, notamment en réponse à l'urgence sanitaire dans la lutte contre la Covid-19.

Au-delà de cette crise particulière, Madagascar rencontre de manière récurrente de graves crises d'urgence humanitaires : sécheresse, inondation, malnutrition chroniques, épidémies... Ainsi, le Ministère de la Défense Nationale (MDN) a été amené à investir dans cette capacité de transport pour être en mesure d'apporter un secours rapide aux populations sur l'ensemble du territoire national. En l'absence de cet aéronef, le MDN se trouve depuis deux ans en porte à faux dans ses missions de secours aux populations. En effet, cet aéronef est destiné à des fins humanitaires : acheminement de vivres, de médicaments, de personnels de santé ou des renforts sécuritaires... Sans cet aéronef, la population se trouve ainsi prise en otage et en danger face aux aléas sanitaires, climatiques et sécuritaires.

Par votre note du 02 mars 2021, Sofema s'est dit prête à accepter le paiement anticipé de la totalité de l'appareil. La République de Madagascar vous a confirmé cette option par la lettre de référence.

Dans ce cadre, je vous confirme que le paiement de l'échéance du 15 Avril 2021 est en cours et devrait apparaître incessamment sur votre compte. A ce titre, j'attire votre attention sur le fait qu'à l'issue de ce paiement toutes les échéances semestrielles auront été honorées depuis la signature du contrat et qu'ainsi 82,5% du prix total aura été acquitté. Le MDN a donc toujours fait preuve de bonne foi, malgré les difficultés administratives liées à la pandémie, alors même qu'il n'a jamais bénéficié de l'utilisation de cet appareil.

La République de Madagascar demande la restitution sans délais de l'aéronef afin de porter secours à la populations Malagasy en détresse humanitaire et d'entamer le transfert anticipé de l'avion tel que prévu au contrat de vente sans conditions additionnelles préalables de maintenance.

A défaut, la République de Madagascar serait en droit de réclamer la restitution de la totalité des sommes versées pour un appareil qu'elle n'a jamais utilisé.

Concernant les arriérés de paiements relatifs aux services, la République de Madagascar se dit prête à s'acquitter des services réellement rendus par Sofema en tant que prestataire d'exploitation. Néanmoins, il est attendu que Sofema apporte la preuve que toutes les prestations facturées ont bien été réalisées aux bénéfices de Madagascar.

Compte tenu du contexte actuel de crises multiples, à la fois sanitaire liée au Covid-19 et humanitaire dans le sud, la République de Madagascar vous exprime plus que jamais le besoin urgent de disposer de l'appareil.

La République de Madagascar regrette de n'avoir jamais pu disposer de l'appareil depuis le 26 juin 2019 jusqu'à ce jour, excepté les 16 jours de mission humanitaire de février 2020. Cette situation lui a été préjudiciable dans la mesure où dans cette période de crise sanitaire Covid-19, l'État Malagasy a été contraint d'affréter à son compte d'autres appareils dès 2020 (pour un coût de 500K USD) et à nouveau cette année pour faire face à la fois à une nouvelle vague de Covid-19 et à une sécheresse persistante dans le sud de l'île.

Les termes de la présente lettre sont sans préjudices des droits de la République de Madagascar qui sont expressément réservés.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur Président Directeur Général, mes plus sincères salutations.

Dossier de Jeannot Ramambazafy